

BALLADE EXTERIEURE

LES PASSAGES COUVERTS

Ballade Guidée, Déjeuner



Invention parisienne et symbole du 19^{ème} siècle, le passage couvert est un marqueur important du paysage urbain de la capitale.

Il va devenir sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet un lieu très prisé d'une toute nouvelle catégorie de parisiens... Les flâneurs.

PROGRAMME

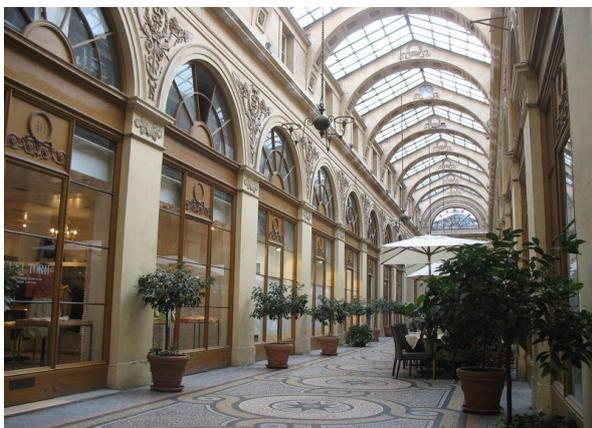
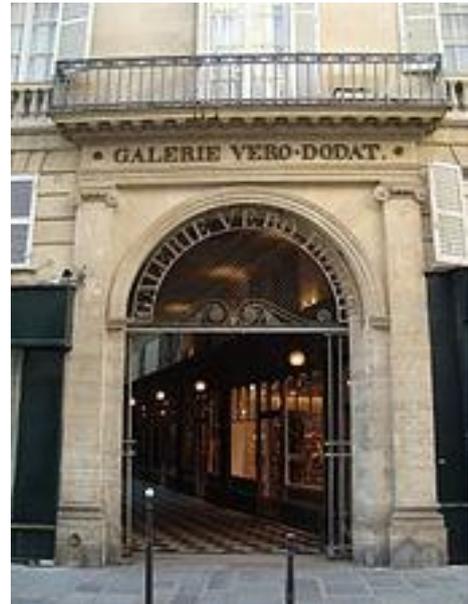
Rendez-vous avec notre guide Eddy

Visite Guidée des Passages Couverts (durée 2h)

Les points abordés lors de la ballade :

Nous commençons par la galerie Véro-Dodat

- origine et histoire des passages couverts
- les différences entre les galeries et les passages
- les décors
- les commerces et les logements
- la galerie Véro-Dodat
- le Palais Royal, feu la galerie d'Orleans
- les galeries Vivienne et Colbert
- la bourse, le palais Brongniart
- le passage des Panoramas
- le passage Jouffroy, sortie du musée Grévin (évocation du passage Verdeau).
- l'hôtel des ventes (Drouot)
- le passage des Princes



Nous terminons Boulevard des Italiens, pas loin du boulevard des Capucines.



**Rendez-vous pour Déjeuner
Au restaurant « Le Grand Capucines »**

4, Boulevard des Capucines
75009 PARIS



MENU PLAISIR

CHOIX MENU (à définir)

Carpaccio de saumon mariné « maison », crème citronnée et pain au levain

Soupe à l'oignon gratinée « Tradition »

Pressé de chèvre frais aux légumes confits

—

Filet de daurade au fenouil confit, beurre blanc

Fricassée d'onglet de veau et son jus, conchiglionis

Suprême de volaille Fermière rôti, purée de pommes de terre maison

—

Variation de sorbets et glaces

Moelleux au chocolat saint Domingue, glace vanille

Crème brûlée à la gousse de vanille Tahiti

—

1 verre de vin

(*sous réserve de modification, vous choisirez votre menu une fois la journée validée)



Participants : 20 personnes

Adulte : 58€ par personne

Ce prix comprend :

- ❖ La ballade guidée de 2h avec notre guide Eddy
- ❖ Le déjeuner au restaurant Le Grand Capucines entrée + plat + dessert + 1 verre de vin

Ce prix ne comprend pas :

- ❖ L'assurance annulation
- ❖ Les dépenses personnelles et extra

A noter: Tous les horaires seront définis une fois la journée validée